

## Circulaire aux sections d'établissement

### SOMMAIRE

P. 1 : Edito

P. 2 et 3 : Modalités de vote et consignes

P. 4 : Bulletin de vote

Annexe 1 : PV de dépouillement des votes nationaux, du vote académique et du vote départemental

Annexe 2 : Liste des syndiqués à jour au 24 avril 2009

### ***Du 4 au 26 mai, votons pour élire les responsables nationaux, académiques et départementaux du SNES***

Comme tous les 2 ans, tous les syndiqués sont appelés à élire ceux qui assureront la direction du SNES au niveau national, académique et départemental. Pour être plus efficace, le SNES a besoin de directions représentatives des aspirations de tous ses adhérents.

Quatre listes sont en présence au niveau national, deux au niveau académique et une seule dans tous les départements.

Ces élections sont un moment important de la vie démocratique du SNES. C'est pourquoi, nous vous invitons, en tant que secrétaire de S1 ou correspondant d'établissement, à contribuer au bon déroulement de ce vote.

Merci de votre aide !

Le bureau académique du SNES Orléans-Tours

### Attention :

- Dépouillement dans les S1 le mardi 26 mai (ou mercredi 27 mai dernier délai)
- Transmission des résultats au S3 pour le vendredi 29 mai au plus tard.

Tous les syndiqués à **jour de leur cotisation le 4 mai** sont électeurs. Tout vote de collègue non à jour annule le vote de l'établissement (envoyer les derniers bulletins d'adhésion et les chèques éventuels en même temps que le P.V.).

### ***Où voter ?***

- **Dans l'établissement** quand il y a **au moins 4 syndiqués** (voir § Organisation du vote) ;
- Les **TZR votent dans l'établissement où ils sont au moment du vote ou par correspondance au S3** (voir ci-dessous) ;
- Les collègues **absents de l'établissement** (en arrêt maladie, en congé maternité, ...) envoient leur vote dans leur établissement. Merci de leur procurer le matériel de vote ou de les informer qu'ils peuvent le télécharger sur le site académique (partie « Le SNES et vous / Vie du SNES ») ;
- Les **retraités, les syndiqués en disponibilité, les isolés** (moins de 4 syndiqués dans l'établissement), et **éventuellement les TZR**, votent par correspondance au S3 (**cachet de La Poste du 26 mai au plus tard**). Ces collègues ont reçu individuellement, par courrier postal, le matériel de vote et les instructions. Si nécessaire, il peut aussi être téléchargé sur le site académique (partie « Le SNES et vous / Vie du SNES »).

### ***Les listes en présence***

Tous les syndiqués sont appelés à élire ceux qui assureront la direction du SNES au niveau national, académique et départemental.

Vous trouverez les professions de foi et les listes pour la direction **nationale dans le supplément à l'US n°680 du 18 avril 2009** et les professions de foi et les listes pour le renouvellement des **instances académique et départementales dans le bulletin académique n°192** qui vient d'être envoyé à tous les syndiqués.

### ***Comment voter ?***

Le vote s'opère sous **double enveloppe** :

- ⇒ une **enveloppe intérieure vierge** contenant le bulletin,
- ⇒ une **enveloppe extérieure cachetée portant nom, catégorie et signature**.

Chaque syndiqué a 4 votes à émettre sur un bulletin unique (modèle à reproduire en p. 4).

- ① Renouvellement de la CA nationale

- ② Élections des responsables nationaux de catégories
- ③ Renouvellement de la CA académique
- ④ Renouvellement des bureaux des départements : voter pour votre département d'exercice.

### ***Organisation du vote dans le S1***

Ouvrez le vote dès réception de cette circulaire.

#### **Matériel de vote :**

Pour faciliter la participation au scrutin, merci de **mettre à la disposition de chaque syndiqué le matériel** suivant.

- 1 **bulletin de vote** (à photocopier p. 4)
- 1 **enveloppe vierge**
- 1 **enveloppe extérieure** qui doit comporter le nom, prénom, catégorie et signature du votant
- 1 **coupon** « Comment voter » (à photocopier p. 3)

**Envoyer le matériel de vote aux électeurs absents** (congé maternité, maladie, etc...) ou les informer qu'ils peuvent le télécharger sur le site académique (partie « Le Snes et vous / Vie du Snes »). Leur préciser le jour du dépouillement.

- Essayer de préparer une **« urne »** (boîte à chaussures ou grosse enveloppe autorisées... !) et mettre à jour éventuellement la **liste d'émargement** jointe (il s'agit des syndiqués enregistrés au 24 avril ; la compléter/modifier si nécessaire avec les syndiqués à jour de leur cotisation au 4 mai).

#### **Déroulement du vote :**

- Chaque **votant doit signer la feuille d'émargement** et bien compléter l'enveloppe extérieure.
- Les **syndiqués absents de l'établissement votent par correspondance dans l'établissement**. Ils envoient les deux enveloppes de vote dans une 3<sup>ème</sup> enveloppe au secrétaire de S1 (les enveloppes n°2 émargées avec nom, catégorie et signature seront jointes au PV).

## Dépouillement dans les S1

### Mardi 26 ou mercredi 27 mai :

- Le **dépouillement ne peut avoir lieu avant le 26 mai 2009 sauf si tous les syndiqués** devant voter dans l'établissement **ont voté** (si des syndiqués ont quitté l'établissement, TZR par exemple, le signaler sur la liste d'émargement).
- Avant le dépouillement, **regrouper par catégorie** les enveloppes extérieures de vote afin de vérifier le nombre de syndiqués votant dans chaque catégorie.
- Bien vérifier que le **nombre de bulletins correspond au nombre de signatures** : c'est la principale source de problème rencontrée. S'il manque une signature, joindre l'enveloppe extérieure avec signature à la liste d'émargement.

- Si vous avez un doute sur la validité d'un vote, envoyez-le non dépouillé au S3 avec le PV.

**Attention : Tout vote de collègue non à jour annule le vote complet de l'établissement.**

- N'oubliez pas de dater le procès-verbal et de **faire signer le recto et le verso** par les membres de la commission de dépouillement (au moins 2 personnes, dont le secrétaire de S1).

### *Transmission des résultats*

- Le PV doit être **envoyé au S3 le 28 mai au plus tard**, accompagné de la liste d'émargement, dans l'enveloppe pré-timbrée jointe (attention, pas plus de 20 gr. !). Si vous devez joindre des enveloppes signées de votes par correspondance et des chèques d'adhésion, merci d'ajouter un timbre.

COUPON A REPRODUIRE ET A DISTRIBUER AUX VOTANTS



## COMMENT VOTER

Vous êtes appelé à élire ceux qui assureront la direction du SNES au niveau national, académique et départemental.

### *Où trouver les listes et professions de foi ?*

- Pour la direction nationale : dans le supplément à l'US n°680 du 18 avril 2009.
- Pour les instances académique et départementales : dans le bulletin académique n°192 que vous venez de recevoir et sur notre site académique ([www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu), partie «Le SNES et vous / Vie du SNES »).

### *Modalités de vote*

- Vous avez **4 votes** à émettre sur un seul bulletin.
- Glissez le bulletin complété **dans une 1<sup>ère</sup> enveloppe vierge**.
- Glissez cette enveloppe dans **une seconde sur laquelle vous porterez vos nom, prénom et catégorie et que vous signerez**.
- **Déposez ce vote** dans « l'urne » fabriquée dans votre établissement et **signez la liste d'émargement**.



## COMMENT VOTER

Vous êtes appelé à élire ceux qui assureront la direction du SNES au niveau national, académique et départemental.

### *Où trouver les listes et professions de foi ?*

- Pour la direction nationale : dans le supplément à l'US n°680 du 18 avril 2009.
- Pour les instances académique et départementales : dans le bulletin académique n°192 que vous venez de recevoir et sur notre site académique ([www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu), partie «Le SNES et vous / Vie du SNES »).

### *Modalités de vote*

- Vous avez **4 votes** à émettre sur un seul bulletin.
- Glissez le bulletin complété **dans une 1<sup>ère</sup> enveloppe vierge**.
- Glissez cette enveloppe dans **une seconde sur laquelle vous porterez vos nom, prénom et catégorie et que vous signerez**.
- **Déposez ce vote** dans « l'urne » fabriquée dans votre établissement et **signez la liste d'émargement**.

## BULLETIN DE VOTE

### 1<sup>er</sup> VOTE : « ORIENTATION » POUR UNE SEULE LISTE CI-DESSOUS

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT	ÉMANCIPATION
--------------------	--------------------	---	--------------

### 2<sup>e</sup> VOTE : « CATÉGORIES »

Entourez d'un trait apparent **UN ET UN SEUL** groupe de candidats correspondant à **VOTRE** catégorie

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT	ÉMANCIPATION
Agrégé(e)s	T : PIHOUE D. S : VALENCE N.	T : BLANCH D. S : HÉLOU C.	T : BENOIT C. S : SUCHARD S.	T : STAMBUL P. S : VINAY O.
Certifié(e)s - Ae - Pegc	T : MARAND X. S : NAUD M.	T : RUDLOFF G. S : HERVOUET E.	T : LEFEBVRE J. S : DANRY E.	T : DAUPHINE Q. S : LOY S.
Non titulaires	T : LOMBARD V. S : NOVE B.	T : MAZZARON V. S : BIRLING R.		T : VANCOSTENOBLE J.M. S : KADEM A.
Cpe	T : HERAUT V. S : BOURGEOIS G.	T : LEYRAT P. S : DARROMAN I.		T : DUBACQ P. S : LAURENTI C.
Étudiant(e)s Surveillant(e)s	T : BOREL A. S : TKACZYNSKI A.	T : GRIMALDI P. S : DIAFERIA G.		
Co-psy et D. Cio	T : REMERMIER C. S : MONNIER M.A.	T : BENNASSAR L. S : COULON D.		
Retraité(e)s	T : BEAUQUIER J.P. S : VRAIN B.	T : PETITPAS M. S : BENIES N.	T : LE BARS L. S : ANDRIE C.	T : DESAUTELS N. S : ROSENZWEIG F.

### 3<sup>ème</sup> VOTE : renouvellement de la CA Académique

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
-----------------	-----------------

### 4<sup>ème</sup> VOTE : renouvellement des bureaux départementaux

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre département d'exercice

CHER Liste unitaire présentée par le bureau sortant	EURE-ET-LOIR Liste pour l'action syndicale unitaire	INDRE Liste unitaire présentée par le bureau sortant	INDRE-ET-LOIRE Liste présentée par Unité et Action	LOIR-ET-CHER Liste unitaire Unité et Action, et Ecole Emancipée	LOIRET Liste présentée par Unité et Action
--	---	---	--	--	--